



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRETE N° 26_6482 du 22 OCT. 2026

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Betty DURAND
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle territorial
Service de l'Aide sociale à l'enfance
Direction adjointe de l'Enfance et de la famille
Direction de l'Enfance et de la famille
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 13 octobre 2026, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 13 octobre 2026, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Vu la notification de l'Assemblée générale des magistrats du siège de la Cour d'Appel d'Angers, en date du 9 décembre 2025, inscrivant sur la liste des administrateurs ad hoc du ressort de la Cour d'appel, Madame DURAND représentant le Conseil départemental de la Sarthe,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame DURAND, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle territorial, administrateur Ad'Hoc, à l'effet de signer, dans le cadre des procédures pénales et civiles, l'ensemble des documents permettant :

- de représenter le mineur le temps de la procédure,
- d'être à l'écoute de l'enfant victime, de l'accompagner en lien avec son référent éducatif et son lieu d'accueil,
- de faire le lien avec la justice, les avocats, les experts,
- de procéder au recouvrement des dommages et intérêts et de veiller à leur bonne gestion jusqu'à la majorité de l'enfant.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame DURAND, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses fonctions d'administrateur ad hoc.

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame DURAND, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,


Frédéric BEAUCHEF

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 23 OCT. 2026
et de sa publication ou notification le 23 OCT. 2026